

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MARS 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le 29 mars 2017 sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie, Maire en exercice.

Présents : DEZARNAUD S - ALLIGIER J.C. - BOUVERET M - BRUCHON D - FINAND F - ARGOUD Y – DENOLLY M - OKOUMOUCHIAN G – ROUX G – LAMBERT C - POIPY L – COZ L – ANTUNES N PINGET M.C - BALLESTA P

Absent :

POINT N°1 : URBANISME

1.1 : Déclarations préalables

- ♦ M. LAMBERT Guy : fenêtres

Situation : 255 route de Tourdan

Avis favorable

- ♦ M. POULENARD Emmanuel : piscine

Situation : 58, impasse de Barbarin

Avis favorable de l'architecte des bâtiments de France. Les eaux seront traitées sur la parcelle et les règles applicables en matière de sécurisation seront respectées.

1.2 : Permis de construire

- ♦ Mme DEGUITRE Céline : reconstruction partielle d'une maison individuelle après sinistre

Situation : 58, chemin de Parjat

Le dossier a été transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

1.3 : Déclaration d'intention d'aliéner

- ♦ Parcelles AM 494

Situation : 46 impasse du loup

Le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption pour ce bien.

1.4 : Projet d'achat de parcelles

- ♦ Des élus de la commune ont rencontré M. ROSSET-BRESSAND Martin pour lui faire part de l'intérêt porté à certaines parcelles jouxtant le parc communal dans le cadre de son aménagement. Il ne s'oppose pas à une vente à la commune, les conditions restant à déterminer avec lui.

1.5 : Modification du PLU

- ♦ L'arrêté préfectoral qui assouplit la réglementation concernant le réseau de transport de gaz a été signé le 15 mars 2017. Le conseil municipal décide de lancer une nouvelle modification du PLU concernant ce point précis pour ne pas bloquer les projets concernant la zone d'activités.

POINT N°2 : ELECTRICITE – ECLAIRAGE PUBLIC

2.1 : Enfouissement BT/TEL rue du bourg vieux

♦ Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet d'enfouissement des réseaux basse tension et Télécom, rue du bourg vieux proposé par le syndicat des énergies de l'Isère.

Réseau d'électricité :

Coût estimatif : 177.641 € TTC

Coût restant à la charge de la commune : 27.022 €

Réseau France Télécom :

Coût estimatif : 34.003 € TTC

Coût restant à la charge de la commune : 31.003 €

2.2 : Eclairage public lotissement La Perlande

♦ Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 voix contre, valide le projet concernant l'éclairage public lotissement la Perlande, proposé par le syndicat des énergies de l'Isère.

Coût estimatif : 32.344 € TTC

Coût restant à la charge de la commune : 2.801 €

POINT N°3 : ASSAINISSEMENT

♦ Un point est fait sur le chiffrage des travaux d'assainissement rue du bourg vieux, avec discussion sur la validation ou non de la tranche optionnelle montée du croton.

POINT N°4 : PERSONNEL COMMUNAL

4.1 : Renforcement du personnel technique

♦ Trois personnes proposées par ASPIT Emploi ont été rencontrées, et l'une d'elle qui a des compétences en maçonnerie et espaces verts viendra renforcer le personnel du service technique pendant quelques mois.

POINT N°5 : BATIMENTS

5.1 : Logement 48, rue du billier

♦ Les devis des entreprises NCA Services (peinture, carrelage) et Marc Multiservices (sols, plinthes) sont validés. Des spots et un petit meuble seront achetés.

POINT N°6 : ILLUMINATIONS

♦ Il est décidé de conserver les mêmes illuminations qu'en 2016 pour les fêtes de fin d'année.

POINT N°7 : CULTURE - PATRIMOINE

7.1 : Parc Rosset-Bressand et place des terreaux

♦ Le cahier des charges pour les travaux a été établi et sera transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France et aux différents services qui suivent le dossier.

7.2 : Aménagement des bâtiments communaux du bourg de Tourdan

♦ Deux réunions sont programmées le 3 avril et le 10 avril, avec pour l'une d'elle, la présence du scénariste.

POINT N°8 : ENVIRONNEMENT – ECONOMIES D'ENERGIE

8.1 : Commission développement durable

♦ Il est décidé d'ouvrir la commission développement durable aux personnes extérieures au conseil municipal qui souhaiteraient participer. Divers thèmes pourraient être abordés (ambrosie, photovoltaïque, pyrale du buis, etc...)

8.2 : Nettoyage de printemps

♦ Une journée nettoyage de la commune est programmée le samedi 8 avril, à l'initiative de l'ACCA et en collaboration avec la commune.

8.3 : Ramassage de gros objets

♦ La ressourcerie a effectué un ramassage des encombrants recyclables, avec le concours financier de la commune. Ce ramassage s'est bien déroulé dans l'ensemble.

POINT N°9 : ELECTRICITE

9.1 : Eclairage du cimetière

♦ Il est confirmé que les mats seront bien protégés.

9.2 : Parking de l'école

♦ Il a été suggéré qu'un éclairage soit mis en place sur le parking de l'école. Cette demande sera étudiée plus tard et l'utilité de cet éclairage évaluée.

POINT N°10 : ECOLE

10.1 : Effectifs prévisionnels pour la prochaine rentrée

- ♦ Ecole maternelle : 61 enfants
- ♦ Ecole primaire : 106 enfants

10.2 : Nettoyage des locaux communaux

♦ Une réunion a eu lieu avec les employés en charge du nettoyage des locaux communaux avec le concours de la société Ariane. Un point a été fait sur les pratiques actuelles, les besoins en matériel, etc.... Le nécessaire sera acheté (chariot, machine à laver, etc...). Des procédures seront mises en place pour une bonne gestion du temps de travail du personnel et l'application de méthodes adaptées à chaque local. Les enseignants seront sensibilisés à la nouvelle organisation qui sera mise en place à la prochaine rentrée scolaire.

POINT N°11: DIVERS

11.1 : Subvention au football club des collines

- ♦ Une subvention exceptionnelle de 290 € est attribuée au football club des collines pour l'aider à financer la location d'une salle extérieure à la commune. La commune ne dispose pas de salle répondant aux besoins de cette association.

Le Maire
Sylvie DEZARNAUD